

Mairie de
LAPALUD



Compte rendu du Conseil Municipal **du 14 novembre 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 novembre 2011 en séance publique, sous la présidence du Maire à 18H30, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Vote du budget supplémentaire :

Il s'équilibre en fonctionnement à 403 826 € et en investissement à 2 301 593 €. Celui-ci intègre le financement de la requalification des abords du Château Julian et le programme du pluvial des Cantarelles.

Pour le budget annexe de l'assainissement, le fonctionnement est arrêté à 79 153 € et l'investissement à 276 497 €. Ces deux budgets sont adoptés à l'unanimité.

Requalification des abords du Château Julian :

Le Conseil unanime adopte un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le mettre en concordance avec le programme des travaux.

Le marché avec l'entreprise Eiffage Travaux Publics Méditerranée est adapté pour un montant de 1 145 493 € après appel d'offre ainsi que l'Entreprise Roux, pour les plantations à 42 546 €. Dans le cadre de ce financement dont le total s'élève à 1 350 000 €. Un prêt de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne sur 30 ans est adopté à l'unanimité à un taux 4.9 %.

L'annuité est d'ailleurs anticipée dans le cadre du budget supplémentaire.

Le marché relatif à la mission de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité est confié à la SARL EXCOR pour un montant de 2 816 €. Par ailleurs, le Conseil Régional est sollicité pour une deuxième tranche incluse dans ce dossier.

Travaux de gestion des eaux pluviales Cantarelles - Stade :

Le montant de l'opération engagée est de 466 000 € TTC financé à 80 % par la Région et le Conseil Général. Un financement de 130 000 € est sollicité auprès de la Caisse d'Épargne sous forme de prêt afin de compléter le programme dans les mêmes conditions que l'opération de requalification mais pour une durée de 25 ans. Le contrôle technique de sécurité du chantier sera assuré par la SARL EXCOR pour un montant de 1 375 €.

Acquisition tracteur - débroussailleuse - lamier :

Suite à une mise en concurrence par appel d'offres, le Conseil adopte l'achat de ce matériel pour un montant respectif de 58 000 €, 32 200 € et 7 600 € HT, aux établissements CHALAN et ROUSSEAU.

Taxe d'aménagement sur le territoire :

Elle remplace pour l'avenir, à compter de mars 2012, la Taxe Locale d'Équipement suite à une réforme de l'État. Pour garantir à peu près les mêmes rentrées son taux est fixé à 4 %. Il est décidé par ailleurs de procéder à un abattement de 50 % pour les commerces inférieurs à 400 m². Accord unanime du Conseil.

Garantie emprunt Kerchêne :

Pour la construction du nouveau centre d'aide par le travail, la Commune et le Conseil Général ont été sollicités pour garantir un emprunt de 1 694 000 € à 50 %. Après examen des possibilités et de la situation des garanties, le Conseil unanime donne son accord sur cette garantie.

Remboursement journées enfants malades centre aéré :

Le Conseil autorise sur certificat médical quelques remboursements. Le Maire est autorisé à effectuer ces opérations.

Mise à disposition d'un logement :

Un bail est renouvelé à l'École Pergaud pour l'occupation d'un logement par un personnel municipal.

Activité de Noël :

Un accord est donné pour reconduire les activités avec les enfants.

Contrat Enfance :

Avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutuelle Sociale Agricole, le contrat est renouvelé pour 4 ans.

Conventions administratives :

Une convention pour l'occupation d'un terrain du Centre Communal d'Action Sociale pour le tri sélectif et une autre pour l'entretien des mayres et fossés pour le Syndicat Hydraulique sont adoptées.

Véloroute Léman à la mer :

Le Conseil adopte une convention de superposition avec le Conseil Général pour la gestion d'un tronçon de voies communales sur lesquelles doit passer ce tracé de véloroute.

Commission Intercommunale des impôts directs :

Elle est complétée par deux personnes extérieures ne résidant plus sur le territoire intercommunal. Messieurs VINCENT Jean-Pierre et SABONNADIÈRE Alain sont désignés.

Rapport d'activité de l'Intercommunalité :

Il est présenté au Conseil qui prend acte unanimement de cette information.

Convention avec la Société de Lecture :

Pour l'organisation d'une manifestation à l'occasion de la fête du livre, un avis favorable est donné.

La séance est levée à 20h30.